



**DIRECTION ACADEMIQUE
DE VAUCLUSE**

49 rue Thiers
84077 AVIGNON Cédex 04

Le Directeur académique des services de l'éducation nationale

Vu le décret du 5 janvier 2012 donnant délégation de pouvoir aux directeurs académiques des services de l'éducation nationale

Vu la consultation du Comité Technique Spécial Départemental du 20 février 2012

Vu la consultation du Conseil Départemental de l'Éducation Nationale du 21 février 2012

ARRÊTÉ

Article unique : sont prononcées, pour prendre effet à compter du 1^{er} septembre 2012, les mesures suivantes :

I. OUVERTURE DE CLASSES :

1. Écoles maternelles :

		Nombre classes Rentrée 2011	Ouverture	Nombre classes Rentrée 2012
CAVAILLON	La Colline	6	+ 1	7
CAVAILLON	Camille Claudel	6	+ 1	7
LA TOUR D'AIGUES	L'orangerie	5	+ 1	6
LE PONTET	Louis Pergaud	6	+ 1	7
LE PONTET	Henri Bosco	6	+ 1	7

2. Écoles élémentaires :

		Nombre classes Rentrée 2011	Ouverture	Nombre classes Rentrée 2012
APT	Jean Giono	10	+ 1	11
AVIGNON	La Croisière	9 + 1 CLIS	+ 1	10 + 1 CLIS
SORGUES	Les Bécassières	7	+ 1	8

3. Écoles primaires :

		Nombre classes Rentrée 2011	Ouverture	Nombre classes Rentrée 2012
CUCURON		5 (1 Mat. + 4 Elém.)	+ 1 Élémentaire	6 (1 Mat. + 5 Elém.)
ORANGE	Martignan	3 (1 Mat. + 2 Elém.)	+ 1 Maternelle	4 (2 Mat. + 2 Elém.)
ORANGE	Les Sables	5 (1 Mat. + 4 Elém.)	+ 1 Maternelle	6 (2 Mat. - 4 Elém.)
UCHAUX	La Galle	4 (1 Mat. + 3 Elém.)	+ 1 Maternelle	5 (2 Mat. - 3 Elém.)
PUYVERT		3 (1 Mat. + 2 Elém.)	+ 1 Élémentaire	4 (1 Mat. + 3 Elém.)

Création de 2 décharges de direction :

		Quotité Rentrée 2011	Quotité Rentrée 2012
ORANGE	Martignan	0	0,25
PUYVERT		0	0,25

II. OUVERTURE CONDITIONNELLE DE CLASSES :

1. Écoles maternelles :

		Nombre classes Rentrée 2011	Ouverture conditionnelle	Nombre classes Rentrée 2012 (si ouverture)	Effectif minimum requis
AVIGNON MONTFAVET	Camille Claudel	6	+ 1	7	181
AVIGNON	Les Rotondes	5	+ 1	6	126
MALAUCENE		3	+ 1	4	91

2. Écoles élémentaires :

		Nombre classes Rentrée 2011	Ouverture conditionnelle	Nombre classes Rentrée 2012 (si ouverture)	Effectif minimum requis
AVIGNON	Louis Gros	8 + 2 CLIS	+ 1	9 + 2 CLIS	189 (hors CLIS)
AVIGNON	R. Scheppler	5	+ 1	6	118
BOLLENE	Jean Giono	8	+ 1	9	189
CAROMB		6	+ 1	7	163
LE PONTET	Marie Curie	7	+ 1	8	190
ST SATURNIN LES APT	Empereur	4	+ 1	5	109

III. FERMETURE DE CLASSES :

1. Écoles maternelles :

		Nombre classes Rentrée 2011	Fermeture	Nombre classes Rentrée 2012
BEDOIN		4	- 1	3
CARPENTRAS	A. Reynaud	3	- 1	2
PERTUIS	St Roch	6	- 1	5

Fermeture d'une décharge de direction :

		Quotité Rentrée 2011	Quotité Rentrée 2012
BEDOIN		0,25	0

2. Écoles élémentaires :

		Nombre classes Rentrée 2011	Fermeture	Nombre classes Rentrée 2012
BEDARRIDES	J. Prévert	11	- 1	10
CARPENTRAS	A. Reynaud	6	- 1	5
GORDES	Les Amandiers	5	- 1	4
MALAUCENE	La Rebeyrade	8	- 1	7
SORGUES	Mourre de Sève	7 + 1 CLIS	- 1	6 + 1 CLIS

3. Écoles primaires :

		Nombre classes Rentrée 2011	Fermeture	Nombre classes Rentrée 2012
BOLLENE	Les Tamaris	7 (2 Mat. + 5 Elém.)	- 1 Élémentaire	6 (2 Mat. + 4 Elém.)
CABRIERES D'AVIGNON	Le Grand Géas	5 (1 Mat. + 4 Elém.)	- 1 Élémentaire	4 (1 Mat. + 3 Elém.)
LA BASTIDE DES JOURDANS	Edouard Arniaud	6 (2 Mat. + 4 Elém.)	- 1 Élémentaire	5 (2 Mat. + 3 Elém.)

IV. FERMETURE CONDITIONNELLE DE CLASSES :

1. Écoles maternelles :

		Nombre classes Rentrée 2011	Fermeture conditionnelle	Nombre classes Rentrée 2012	Effectif minimum requis
CADEROUSSE	Jean Moulin	4	-1	3	85
CAROMB	J. L. Ayme	5	-1	4	113
PERTUIS	Le Clos Fleuri	8	-1	7	197

Fermeture d'une décharge de direction :

		Quotité Rentrée 2011	Quotité Rentrée 2012
CADEROUSSE	Jean Moulin	0,25	0

2. Écoles élémentaires :

		Nombre classes Rentrée 2011	Fermeture conditionnelle	Nombre classes Rentrée 2012	Effectif minimum requis
BEDOIN		8	- 1	7	179
LA TOUR D'AIGUES	L. Aubrac	11	- 1	10	256
MORIERES LES AVIGNON	J. Cassini	9	- 1	8	205
MORMOIRON	C. De Gaulle	6	- 1	5	128
PERTUIS	La Burlière	9	- 1	8	205
STE CECILE LES VIGNES	L. Gauthier	7	- 1	6	154

3. écoles primaires :

		Nombre classes Rentrée 2011	Fermeture conditionnelle	Nombre classes Rentrée 2012
CARPENTRAS	Les Garrigues	6 (2 Mat. + 4 Elém.)	-1 Elémentaire	5 (2 Mat. + 3 Elém.)
GOULT		5 (1 Mat. + 4 Elém.)	-1 Elémentaire	4 (1 Mat. + 3 Elém.)

V. MODIFICATION DE STRUCTURES :

École primaire « La Rocantine » à PIOLENC (circonscription d'Orange) :

- fermeture d'un poste maternelle et ouverture d'un poste élémentaire
- l'école redevient une école élémentaire à 6 classes

VI. CLASSE A HORAIRE AMENAGE MUSIQUE (CHAM) :

Dans la commune de CARPENTRAS :

- fermeture à l'école élémentaire E. Bouche
- ouverture à l'école élémentaire F. Jouve

VII. FUSION D'ECOLES :

A ST SATURNIN LES APT :

- fusion de l'école maternelle et de l'école élémentaire
- l'école devient primaire sous le RNE 0840459T

VIII. CREATION D'UN REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL (RPI) :

3 communes concernées dans la circonscription de Carpentras :

- LE BARROUX : cycles 1 et 2 (+ CE2 à la rentrée 2012)
- SUZETTE : CM1 et CM2 (+ CE2 à partir de la rentrée 2013)
- LA ROQUE ALRIC : pas d'école

IX. POSTE A.S.H. :

Ouverture d'un poste de référent de scolarité pour élèves handicapés

X. RASED :

1. Postes de maîtres E :

Fermeture de 11 postes vacants pendant l'année scolaire 2011-2012 :

- 3 dans la circonscription de BOLLENE :
 - ◆ école primaire Les Tamaris à Bollène
 - ◆ école élémentaire M. Pagnol à Valréas
 - ◆ école élémentaire La Rebeyrade à Malaucène
- 1 dans la circonscription de CARPENTRAS :
 - ◆ école élémentaire de Caromb
- 1 dans la circonscription de CAVAILLON :
 - ◆ école élémentaire J. Moulin à Cavailon
- 1 dans la circonscription de L'ISLE SUR LA SORGUE :
 - ◆ école élémentaire M. Pagnol à Monteux
- 3 dans la circonscription d'ORANGE :
 - ◆ école élémentaire A. Camus à Orange
 - ◆ école élémentaire Le Castel à Orange
 - ◆ école élémentaire Pourtoules à Orange
- 2 dans la circonscription de SORGUES :
 - ◆ école élémentaire J. Vilar à Courthézon
 - ◆ école élémentaire J. Jaurès à Sorgues

2. Modification du rattachement administratif d'un poste E dans la circonscription d'APT :

- rattachement à l'école élémentaire de Goult
devient
- rattachement à l'école élémentaire Les Romarins à Apt

3. Postes de rééducateurs G :

Fermeture de 9 postes vacants pendant l'année scolaire 2011-2012 :

- 1 dans la circonscription d'APT :
 - ♦ école élémentaire H. Bosco à Apt
- 1 dans la circonscription d'AVIGNON 1 :
 - ♦ école élémentaire A. Daudet A à Vedène
- 2 dans la circonscription de BOLLENE :
 - ♦ école élémentaire J. Giono à Bollène
 - ♦ école élémentaire E. Zola à Vaison la Romaine
- 1 dans la circonscription de CAVAILLON :
 - ♦ école élémentaire Castil Blaze à Cavaillon
- 1 dans la circonscription de L'ISLE SUR LA SORGUE :
 - ♦ école élémentaire J. Moulin à Pernes les Fontaines
- 1 dans la circonscription d'ORANGE :
 - ♦ école élémentaire J. H. Fabre à Sérignan du Comtat
- 2 dans la circonscription de PERTUIS :
 - ♦ école élémentaire G. Brassens à Pertuis
 - ♦ école élémentaire A. Camus à Pertuis

XI. POSTES de TR :

Modification de rattachement administratif pour un poste de TR (circonscription de PERTUIS) :

- rattachement à l'école élémentaire « Lucie Aubrac » à La Tour D'aigues
devient
- rattachement à l'école élémentaire « Les Aires » à Lauris

XII. POSTES de MAITRES FORMATEURS :

1. Fermeture de 3 postes vacants (et des décharges afférentes) dans la circonscription d'AVIGNON 1 :

- ◆ 2 à l'école maternelle J. H. Fabre à Avignon
- ◆ 1 à l'école élémentaire J. H. Fabre B à Avignon

Ces 3 postes sont transformés en postes d'adjoints sans spécialité.

2. Fermeture de 6 postes occupés (et des décharges afférentes) dans la circonscription d'AVIGNON 1 :

- ◆ 1 à l'école maternelle J. H. Fabre à Avignon
- ◆ 3 à l'école élémentaire J. H. Fabre A à Avignon
- ◆ 2 à l'école élémentaire Bouquerie à Avignon

Ces 6 postes sont transformés en postes d'adjoints sans spécialité.

3. Redéploiement de 9 postes (et des décharges afférentes) dans le département par transformation de postes d'adjoints sans spécialité de manière à constituer de nouveaux réseaux :

- 1 dans la circonscription d'APT :
 - ◆ école maternelle de Lagnes
- 1 dans la circonscription d'AVIGNON 2 :
 - ◆ école maternelle Stuart Mill à Avignon
- 1 dans la circonscription de CARPENTRAS :
 - ◆ école élémentaire Les Amandiers A à Carpentras
- 1 dans la circonscription de CAVAILLON :
 - ◆ école élémentaire J. Moulin à Cavillon
- 1 dans la circonscription de L'ISLE SUR LA SORGUE :
 - ◆ école maternelle Les Vallades à L'Isle sur la Sorgue
- 1 dans la circonscription d'ORANGE :
 - ◆ école maternelle F. Mistral à Orange
- 1 dans la circonscription de PERTUIS :
 - ◆ école élémentaire P. Augier à Pertuis
- 2 dans la circonscription de SORGUES :
 - ◆ école élémentaire Les Bécassières à Sorgues
 - ◆ école élémentaire J. Jaurès à Sorgues

XIII. Postes de DEA dans la circonscription d'AVIGNON 1 :

- Transformation de 2 postes de DEA en DE :

- ♦ école élémentaire St Jean à Avignon
- ♦ école élémentaire Bouquerie à Avignon

Les décharges complètes de direction deviennent demi-décharge (St Jean) et quart de décharge (Bouquerie).

- Maintien de 2 postes de DEA :

- ♦ école maternelle J. H. Fabre à Avignon
- ♦ école élémentaire J. H. Fabre A à Avignon

Les décharges complètes de direction deviennent demi-décharges (3 classes d'application dans ces 2 écoles dont 1 prise en charge par le DEA).

Modification de structures des écoles concernées :

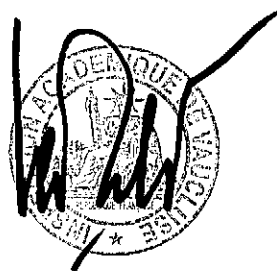
CIRCOS	COMMUNES	CAT.	ECOLES	Rentrée 2011				Rentrée 2012			
				DEA	DE	Adjoints sans spécialité	MF	DEA	DE	Adjoints sans spécialité	MF
APT	Lagnes	Mat.			1	2			1	1	1
AVIGNON 1	Avignon	Mat.	J. H. Fabre	1		2	5	1		4	2
AVIGNON 1	Avignon	Élém.	J.H.Fabre A	1		2	5	1		4	2
AVIGNON 1	Avignon	Élém.	J.H.Fabre B		1	3	3		1	4	2
AVIGNON 1	Avignon	Élém.	St Jean	1		10	2		1	9	2
AVIGNON 1	Avignon	Élém.	Bouquerie	1		5	4		1	6	2
AVIGNON 2	Avignon	Mat.	Stuart Mill		1	4			1	3	1
CARPENTRAS	Carpentras	Élém.	Amandiers A		1	4			1	3	1
CAVAILLON	Cavaillon	Élém.	J. Moulin		1	12			1	11	1
L'ISLE /SORGUE	L'Isle /Sorgue	Mat.	Les Vallades		1	4			1	3	1
ORANGE	Orange	Mat.	F. Mistral		1	2			1	1	1
PERTUIS	Pertuis	Élém.	P. Augier		1	11			1	10	1
SORGUES	Sorgues	Élém.	Bécassières		1	6			1	6	1
SORGUES	Sorgues	Élém.	J. Jaurès		1	12			1	11	1

XIV. LANGUES VIVANTES – POSTES FLECHES :

A l'école élémentaire H. Bosco à APT :

- fermeture d'un poste fléché « allemand » vacant durant l'année scolaire 2011-2012
- ouverture d'un poste d'adjoint élémentaire

Avignon, le 23 mars 2012



Bernard LELOUCH

A l'attention des enseignants du 1er degré

Un appel à candidature est lancé pour les postes à profil suivants :

- un poste de référent scolarité – secteur nord du grand Avignon,
- un demi-poste de secrétaire exécutif de réseau de réussite scolaire – secteur de Valréas,
- un poste de conseiller pédagogique de langues vivantes – secteur nord du grand Avignon.

Vous trouverez en annexe les fiches de poste correspondantes, ainsi que celles liées à l'appel pour les postes de :

- coordonnateur SAPAD,
- enseignant SSEFIS (soutien à l'éducation familiale et à l'intégration scolaire),
- enseignant en classe relais.

Les candidatures doivent parvenir à la direction académique – Division de la Valorisation des Ressources Humaines (DVRH), sous couvert du supérieur hiérarchique pour le **mardi 3 avril 2012**, délai de rigueur.

Pour le Directeur Académique,

G. DUBOC, Chef de la D.V.R.H.



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE



LISTE INDICATIVE DES POSTES A PROFIL VACANTS

Les fiches de postes spécifiques sont consultables sur le site de la direction académique des services de l'éducation nationale, sur le bulletin départemental et sur SIAM.

POSTES A PROFIL DE L'ASH

- 1 poste à IME "l'Alizarine", Avignon entretien pour les non titulaires du CAPA-SH option D
- 1 poste à IME "Alain PUJOL", Le Thor entretien pour les non titulaires du CAPS-SH option D
- 2 postes SESSAD "Les Joncquiers"
- 1 poste SEFFIS CMPP de Carpentras entretien pour les non titulaires du CAPS-SH option A
- 1 poste de TR assujetti de servitude au Centre pénitentiaire et au centre éducatif fermé
- 1 poste d'enseignant spécialisé classe relais au collège ROSA PARKS de Cavaillon
- 1 poste référent de scolarité : secteur nord du grand Avignon

POSTES A PROFIL relevant du dispositif ECLAIR

- 2 postes d'enseignants spécialisés à la SEGPA au collège MATHIEU d'Avignon
- 3 postes d'enseignants spécialisés à la SEGPA au collège RASPAIL de Carpentras

Contactez le chef d'établissement afin de convenir d'un rendez-vous pour un entretien

AUTRES POSTES A PROFIL

1/ Postes de conseillers pédagogiques

- CP-EPS auprès de l'IEN chargé de la circonscription d'Avignon 2
- CP-ASH auprès de l'IEN chargé de l'ASH et implanté à LE PONTET
- CP langue vivante secteur nord

2/ Divers

- 1 poste CHAM option musique à dominante instrumentale à EEPU F. Jouve Pou du plan à Carpentras
- 1 poste de coordonnateur SAPAD, rattaché administrativement à l'école Cassini – Morières-les-Avignon.
- ½ poste de secrétaire de réseau – secteur de Valréas



Avignon, le 26 mars 2012



INSPECTION ACADEMIQUE
DE VAUCLUSE

**APPEL A CANDIDATURE SECRETAIRE DE COMITE EXECUTIF DE RESEAU
DE REUSSITE SCOLAIRE
SECTEUR DE VALREAS**

Division de la
valorisation des
ressources humaines

Dossier suivi par
Gabriel DUBOC
Téléphone
04 90 27 76 20
Fax
04 90 27 76 75
Mél.
gabriel.duboc
@ac-aix-marseille.fr

49 rue Thiers
84077 Avignon

Circulaires de référence :

- n°2003-133 du 1-09-2003, BO n°11, septembre 2003
- n°2006-058 du 30-3-2006, BO n°14 du 6 avril 2006
- n°2007-011 du 9-1-2007, BO n°3 du 18 janvier 2007
- n°2008-042 du 4-4-2008, BO n°15 du 10 avril 2008

Positionnement administratif

- le secrétaire de comité exécutif est un enseignant du 1^{er} degré
- il est nommé par le directeur académique et travaille sous l'autorité hiérarchique de l'IEN et sous l'autorité fonctionnelle des responsables de réseau (principal, IEN). Il exerce en référence à un horaire administratif pour la quotité correspondant à sa décharge de secrétaire RRS
- l'enseignant percevra 30 points de NBI

Nature des missions confiées

Le secrétaire de comité exécutif :

- contribue à la mise en œuvre de la politique de l'éducation prioritaire.
- assiste le Principal du collège, et le ou les IEN concernés par les écoles du réseau, dans l'élaboration, la mise en œuvre, la régulation et l'évaluation continue du contrat du réseau.
- tient à jour le tableau de bord du réseau en cohérence avec les outils départementaux et académiques.
- prépare et met en œuvre les décisions du comité exécutif, assure le suivi des projets, veille à la cohérence des actions engagées.
- accompagne les liaisons et les continuités éducatives inter-cycles et inter-degrés.
- participe à l'élaboration des demandes de formation des personnels du réseau
- fait circuler l'information et facilite la communication entre les différents acteurs du réseau.
- favorise les échanges et la communication entre les professionnels de l'Éducation nationale du réseau et les collectivités territoriales, les représentants de la Politique de la ville, les associations et les partenaires intervenant sur le territoire du réseau.
- suit les actions conduites par les associations d'accompagnement à la scolarité
- le cas échéant instruit et suit le dossier des crédits académiques et des subventions pour l'éducation prioritaire.
- participe aux réunions, groupes de travail, aux formations départementales ou académiques réservées aux secrétaires de comité exécutif.





Compétences requises

2/2

- Aptitudes pédagogiques reconnues.
- Compétences administratives et rédactionnelles.
- Bonne connaissance des textes officiels et de la problématique des publics en difficulté sociale.
- Compétences relationnelles : savoir travailler en équipes, s'exprimer en fonction de la situation de communication.
- Faire preuve d'initiative et d'autonomie.
- Maîtrise des outils de communication.
- Obligation de réserve et confidentialité.

Avignon, le 29 mars 2012

FICHE DE POSTE ENSEIGNANT EN SSEFIS

Public accueilli :

Le SSEFIS (Service de soutien à l'éducation familiale et à l'intégration scolaire) est un service médico-social qui prend en charge des élèves déficients auditifs âgés de 3 à 20 ans, sur orientation de la Maison départementale des personnes handicapées. Il propose une prise en charge individuelle et pluridisciplinaire de ces enfants ou adolescents.

Une unité d'enseignement a été créée pour rapprocher la prise en charge du lieu de scolarisation.

Le SSEFIS vise à assurer l'accès aux institutions et la poursuite de la scolarité en milieu ordinaire pour les personnes handicapées. Il assure l'accompagnement et le soutien des familles et des proches.

Objectifs :

Dans le cadre de la loi du 11 février 2005 et en conformité avec le projet académique et le projet départemental :

- Mettre en œuvre les actions pédagogiques adaptées, en fonction des modalités de scolarisation et des objectifs inscrits dans le Projet Individualisé d'Accompagnement (PIA) de l'élève
- Répondre aux besoins spécifiques révélés par une évaluation approfondie et périodiquement renouvelée.
- Favoriser le développement de la communication et l'ouverture au monde,
- Soutenir l'acquisition de l'autonomie des élèves,
- Favoriser l'inclusion sociale, civique et professionnelle des élèves,
- Favoriser les échanges d'information entre les partenaires, au sein de l'équipe de suivi de scolarisation

Missions et tâches :

Dans le cadre du projet individualisé d'accompagnement, l'enseignant est chargé de :

- Assurer des temps de scolarisation conformément au projet personnalisé de chaque élève et au projet de l'unité d'enseignement de l'établissement
- Favoriser les apprentissages langagiers, linguistiques et scolaires,
- Mettre en œuvre les éléments techniques de compensation du handicap,
- Employer une pédagogie active et individualisée, déployée en petits groupes
- Assurer, lors de l'équipe de suivi de scolarisation et en concertation avec l'enseignant référent, l'élaboration, le suivi et l'évaluation des projets de parcours personnalisés de scolarisation des élèves.
- Construire et accompagner le lien avec les familles ;

Formation – expérience professionnelle :

L'enseignant :

- est titulaire du CAPASH ou son équivalent (CAPSAIS /CAEI) option A, ou est en cours de formation dans l'option
- possède une expérience des élèves handicapés présentant des troubles de la fonction auditive ;
- possède une expérience ou connaissance confirmée du travail en partenariat avec les services d'éducation ou de soin, les personnels médicaux et paramédicaux.

DIRECTION ACADEMIQUE
DE VAUCLUSE

Division de la Valorisation
Des Ressources Humaines

Dossier suivi par
Gabriel DUBOC
Téléphone
04 90 27 76 20
Fax
04 90 27 76 75
Mél.
gabriel.duboc
@ac-aix-marseille.fr

49 rue Thiers
84077 Avignon



Organisation du service :

Organisation modulable sur la base de :

- **24 heures d'enseignement** plus une **heure de coordination et de synthèse** lorsque l'enseignement dispensé correspond au niveau collège ;

- **24 heures d'enseignement** plus **deux heures de coordination et de synthèse** lorsque l'enseignement dispensé correspond à une formation préprofessionnelle ou professionnelle ;

- **26 heures d'enseignement** plus **une heure de coordination et de synthèse** lorsque les enseignements assurés sont de niveau préscolaire et élémentaire.

- calendrier scolaire

L'enseignant est placé sous l'autorité fonctionnelle du Directeur du SSEFIS et sous l'autorité pédagogique de l'IEN ASH.

Il peut intervenir au sein de l'Unité d'enseignement (SORGUES) et sur d'autres établissements scolaires, en fonction des projets personnalisés de scolarisation.

Compétences :

L'enseignant :

- possède des compétences pédagogiques de bon niveau ;
- met en œuvre un enseignement adapté aux besoins spécifiques des élèves déficients auditif ;
- connaît les étapes qui organisent le développement psychologique, cognitif et social de l'enfant ou de l'adolescent sourd ou déficient auditif ;
- sait évaluer les suppléances sensorielles et les stratégies de compensation mises en œuvre par les élèves déficients auditifs en situation d'apprentissage et de communication ;
- intègre les apports du numérique et de l'audiovisuel à l'environnement pédagogique ;
- sait prendre en compte les problèmes spécifiques de conceptualisation posés par les déficients auditifs ;
- identifie les conditions et modalités du travail en partenariat (équipes de suivi de la scolarisation, secteur médico-social, santé, etc.).

Qualités :

L'enseignant montre :

- de bonnes capacités de communication, de relation, d'écoute et d'animation ;
- de bonnes capacités d'adaptation (relations à construire avec plusieurs partenaires et équipes pédagogiques)
- disponibilité, dynamisme, esprit d'initiative, engagement ;

DIRECTION ACADEMIQUE
DE VAUCLUSE

Division de la Valorisation
Des Ressources Humaines

Dossier suivi par

Gabriel DUBOC

Téléphone

04 90 27 76 20

Fax

04 90 27 76 75

Mél.

gabriel.duboc

@ac-aix-marseille.fr

49 rue Thiers

84077 Avignon



Avignon, le 29 mars 2012

FICHE DE POSTE ENSEIGNANT REFERENT

Objectifs :

Dans le cadre de la loi du 11 février 2005 et en conformité avec le projet académique et le projet départemental, l'enseignant référent concourt aux missions de la MDPH et se place au service du projet personnalisé de scolarisation :

- veiller à la mise en œuvre des actions pédagogiques adaptées, en fonction des modalités de scolarisation et des objectifs inscrits dans le Projet Individualisé d'Accompagnement (PIA) de l'élève
- identifier les besoins spécifiques des élèves handicapés
- favoriser les échanges d'information entre les partenaires, au sein de l'équipe de suivi de scolarisation.

Missions et tâches :

Relations avec les familles et les partenaires

- il accueille et informe les familles des élèves handicapés et leur transmet les bilans annuels,
- il réunit, anime et assure la coordination de l'Equipe de Suivi de Scolarisation (ESS) pour chacun des élèves handicapés de son secteur, afin de favoriser la continuité et la cohérence de la mise en œuvre du Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS)
- il assure la permanence des relations entre les partenaires et veille à la cohérence du parcours de formation de l'élève
- il se place en position d'aide et de conseil, auprès des différents acteurs concernés par le PPS de l'élève et favorise les échanges d'information entre les partenaires
- il constitue un « dossier de suivi » du PPS regroupant les documents constitués par l'ESS.

Relations avec l'Equipe Pluridisciplinaire d'Evaluation (EPE) de la MDPH :

- il assure un lien permanent avec l'équipe pluridisciplinaire et peut être invité à ses travaux
- il contribue à l'élaboration et l'évaluation du PPS et transmet à l'EPE les comptes-rendus des équipes de suivi de la scolarisation, tous documents ou observations de nature à éclairer sur les compétences et les besoins en situation scolaire de l'élève et les bilans annuels

Auprès de l'IEN ASH

L'enseignant référent communique à l'IEN ASH les informations concernant la mise en œuvre et le suivi des PPS dans son secteur d'intervention.

Il participe aux réunions de coordination des enseignants référents et aux modules de formation d'accompagnement à ses fonctions mis en place.

Il lui remet annuellement un rapport d'activité qui précise, outre les conditions d'exercice, le bilan chiffré assorti d'une évaluation qualitative de ses actions, les difficultés éventuellement rencontrées et les pistes envisagées pour l'année suivante.

DIRECTION ACADEMIQUE
DE VAUCLUSE

Division de la Valorisation
Des Ressources Humaines

Dossier suivi par
Gabriel DUBOC

Téléphone
04 90 27 76 20

Fax
04 90 27 76 75

Mél.
gabriel.duboc

@ac-aix-marseille.fr

49 rue Thiers
84077 Avignon



Auprès de l'IEN chargé de circonscription du premier degré ou le chef d'établissement :

L'enseignant référent l'informe des modalités d'organisation de la scolarisation de chaque élève handicapé. Il en fait de même s'il y a lieu auprès du directeur de l'établissement de santé ou médico-social.

Compétences – expérience professionnelle :

L'enseignant référent est titulaire du CAPASH ou son équivalent (CAPSAIS/CAEI).

Il montre :

- une bonne connaissance du handicap, des structures et partenaires dans le champ du handicap
- des compétences pédagogiques de bon niveau
- une bonne maîtrise de l'outil informatique : traitement de texte, tableur, courrier électronique, internet.

Qualités :

L'enseignant montre :

- de bonnes capacités de communication, de relation, d'écoute et d'animation ;
- de bonnes capacités d'adaptation (relations à construire avec les partenaires et équipes pédagogiques)
- disponibilité, dynamisme, esprit d'initiative, engagement
- strict respect de l'obligation de réserve, de discrétion et de respect du secret professionnel
- capacité à construire des partenariats (équipes de suivi de la scolarisation, secteur médico-social, santé, etc...)

Organisation du service :

L'enseignant référent exerce sur calendrier scolaire, plus une semaine en fin d'année et une semaine avant la rentrée.

Son rattachement administratif est situé dans un établissement public local d'enseignement de son secteur d'intervention.

Ce secteur est arrêté annuellement par le directeur académique et comprend nécessairement des écoles, des établissements du second degré de l'enseignement public et privé, des établissements de santé et/ou médico-sociaux et éventuellement des établissements de l'enseignement agricole.

Il est placé sous l'autorité de l'IEN ASH, coordonnateur des enseignants référents du département.

;

**DIRECTION ACADEMIQUE
DE VAUCLUSE**

**Division de la Valorisation
Des Ressources Humaines**

Dossier suivi par
Gabriel DUBOC
Téléphone
04 90 27 76 20
Fax
04 90 27 76 75
Mél.
gabriel.duboc
@ac-aix-marseille.fr

**49 rue Thiers
84077 Avignon**



Avignon, le 29 mars 2012

FICHE DE POSTE ENSEIGNANT EN CLASSE RELAIS

Public accueilli :

La classe relais est destinée à accueillir un groupe de 6 à 12 élèves de collège entrés dans un processus de rejet de l'institution scolaire et des apprentissages et se trouvant en risque de marginalisation sociale ou de déscolarisation.

Objectifs :

Dans le cadre de la circulaire n° 2006-129 du 21 08 2006 :

Le dispositif propose un accueil spécifique temporaire de ces jeunes, afin de les réinsérer dans un parcours de formation générale, technologique ou professionnelle. Son organisation vise un double objectif de resocialisation et de rescolarisation. Il doit essentiellement permettre une démarche de réinvestissement dans les apprentissages, favoriser la maîtrise du socle commun de connaissances et de compétences et l'acquisition d'une qualification reconnue.

Missions et tâches :

- Assurer les enseignements auprès d'élèves en voie de rupture avec le système scolaire (absentéisme, démotivation pour les apprentissages, comportement perturbateur, passivité et repli),
- Élaborer un projet pédagogique qui réponde à des objectifs de scolarisation et de socialisation.
- Faire connaître ce projet et promouvoir l'action de la classe relais auprès des collèges du bassin,
- Accompagner les équipes des établissements concernés dans la prise en charge de ce type d'élèves et assurer la liaison avec le collège d'origine de chacun des élèves admis dans le dispositif,
- Évaluer les acquis et rédiger les bilans pour rendre compte des actions engagées,
- Suivre l'élève dans sa période de réintégration au collège ou dans son nouveau parcours de formation,
- Favoriser le dialogue avec les parents,
- Construire le partenariat avec les associations, éducateurs, entreprises...,
- Animer les réunions d'équipe pluridisciplinaire,

Formation – expérience professionnelle :

Un professeur des écoles, de préférence titulaire du CAPASH ou du CAPSAIS option F ou ayant une expérience d'enseignement auprès d'élèves en difficulté, relevant de l'enseignement adapté ou spécialisé.

Organisation du service :

L'enseignant est placé sous l'autorité directe du chef d'établissement.

Il assure les heures d'enseignement et la coordination de la classe relais avec l'équipe.

Il participe à la mise en œuvre et à l'évaluation du projet pédagogique de la classe-relais, sous la direction du chef d'établissement et en concertation avec les partenaires (équipe pédagogique de l'EPL, PJJ, intervenants sociaux)

DIRECTION ACADEMIQUE
DE VAUCLUSE

Division de la Valorisation
Des Ressources Humaines

Dossier suivi par

Gabriel DUBOC

Téléphone

04 90 27 76 20

Fax

04 90 27 76 75

Mél.

gabriel.duboc

@ac-aix-marseille.fr

49 rue Thiers

84077 Avignon



Compétences :

L'enseignant :

- possède des compétences pédagogiques de bon niveau ;
- met en œuvre un enseignement adapté aux besoins spécifiques des élèves déficients auditif ;
- connaît le développement psychologique, cognitif et social de l'adolescent ;
- identifie les conditions et modalités du travail en partenariat (équipes de suivi de la scolarisation, secteur médico-social, santé, etc.).

Qualités :

L'enseignant montre :

- de bonnes capacités de communication, de relation, d'écoute et d'animation ;
- de bonnes capacités d'adaptation (relations à construire avec les partenaires et équipes pédagogiques)
- motivation pour la prise en charge d'un public en difficulté ;
- disponibilité, dynamisme, esprit d'initiative, engagement ;

**DIRECTION ACADEMIQUE
DE VAUCLUSE**

**Division de la Valorisation
Des Ressources Humaines**

Dossier suivi par
Gabriel DUBOC
Téléphone
04 90 27 76 20
Fax
04 90 27 76 75
Mél.
gabriel.duboc
@ac-aix-marseille.fr

**49 rue Thiers
84077 Avignon**



Avignon, le 26 mars 2012

Coordonnateur du SAPAD

Le service d'aide pédagogique à domicile aux élèves malades ou accidentés est un service académique géré par l'association départementale des pupilles de l'enseignement public de Vaucluse. Il organise la scolarisation à domicile des enfants adolescents et jeunes adultes qui ne sont plus hospitalisés mais qui ne peuvent être scolarisés en raison de leur état de santé.

Professeur des écoles (spécialisé option C conseillé) rattaché administrativement à la direction académique.

L'enseignant est placé sous l'autorité de l'IEN-A et rend compte de son activité au président de l'association gestionnaire.

Son temps de travail est annualisé.

Qualités requises :

Bonne connaissance du système éducatif, capacité à travailler en équipe, mobilité géographique autonomie dans le travail.

Rigueur et organisation

Volet pédagogique : mise en place des modalités d'enseignement à domicile.

- Ouverture des dossiers d'aide pédagogique,
- Collecte des informations auprès du service de santé scolaire qui valide la demande auprès de l'établissement ou du groupe scolaire (équipe de direction, enseignants....)
- Préparation des projets pédagogiques d'aide individualisée, régulation des demandes d'heures. (analyse des besoins et arbitrage entre les moyens horaires et les demandes)
- Recherche d'enseignants volontaires avec une priorité pour ceux de l'élève ou de l'établissement,
- Contractualisation du projet avec la famille, le médecin et les enseignants.
- Coordination éventuelle avec d'autres services (cmpp, ase,

Volet administratif : coordination des différentes interventions au domicile :

- Gestion du fichier départemental des intervenants
- Tenue d'un état mensuel des HSE effectuées par chaque enseignant,
- Suivi des contrats de travail des intervenants non rémunérés par des HSE

Volet relations communication et développement:



INSPECTION ACADEMIQUE
DE VAUCLUSE

Division de la Valorisation
Des Ressources Humaines

Dossier suivi par
Gabriel DUBOC
Téléphone
04 90 27 76 20
Fax
04 90 27 76 75
Mél.
gabriel.duboc
@ac-aix-marseille.fr

49 rue Thiers
84077 Avignon



**INSPECTION ACADEMIQUE
DE VAUCLUSE**

**Division de la Valorisation
Des Ressources Humaines**

Dossier suivi par
Gabriel DUBOC
Téléphone
04 90 27 76 20
Fax
04 90 27 76 75
Mél.
gabriel.duboc
@ac-aix-marseille.fr

**49 rue Thiers
84077 Avignon**

- Aide à la mise en place d'un dispositif de communication (informatique et internet)
- Relation avec l'académie de Vaucluse et les services administratifs
- Relations avec le Rectorat pour l'enseignement secondaire et privé
- Relations avec l'IMA la MAE et les autres mutuelles pour gérer les dossiers d'assurance
- Relation avec les établissements d'enseignement publics et privé sous contrat
- Relations avec les mutuelles et assurances pour leur faire connaitre notre service et établir des partenariats

Moyens et ressources : fournis par l'association PEP84.

- Bureau à Sorgues
- Véhicule de service
- Ligne téléphonique et fax
- Connexion internet
- Formations fédérales
- Union régionale PEP



Avignon, le 26 mars 2012



CONSEILLER(E) PEDAGOGIQUE LANGUES VIVANTES

INSPECTION ACADEMIQUE
DE VAUCLUSE

Division de la Valorisation
Des Ressources Humaines

Les missions générales du Conseiller Pédagogique « Langues vivantes » se définissent comme suit :

Diplôme : CAFIPEMF langues vivantes obligatoire pour une nomination à titre définitif.

1 POSTE

Conseiller pédagogique départemental responsable du dossier langues vivantes étrangères.

Secteur d'intervention : département de Vaucluse

Lieu de rattachement : Inspection Académique d'Avignon

Le poste est ouvert aux enseignants du 1^{er} degré possédant un CAFIPEMF option langues vivantes

2) SPECIALITE

LANGUES VIVANTES

Assurer sur le département et dans les circonscriptions le suivi du dossier langues vivantes :

- l'organisation pédagogique et administrative du dossier,
- le conseil des équipes pédagogiques sur la mise en place de l'enseignement des langues vivantes étrangères,
- le repérage des compétences des enseignants et les conseils pour leur habilitation,
- le suivi et la délivrance des habilitations des titulaires et des stagiaires IUFM,
- les animations pédagogiques et la formation continue en langue vivante,
- la mise en oeuvre et le suivi de projets pédagogiques,
- l'animation de stage de liaison école - collège.
- l'aide à la conception d'évaluations.

Encadrer et conseiller les intervenants langues dans les écoles : enseignants, particulièrement les entrants dans le métier, maîtres itinérants, assistants étrangers, locuteurs natifs.

Participer à la politique départementale et académique en langue vivante en liaison avec les circonscriptions

- conseiller les CPC de circonscription sur des dossiers relatifs aux langues vivantes étrangères : expertise sur la carte départementale des langues en liaison avec les services de l'IA, diversification des langues, continuité et relations avec les collèges
- participer à la conception et la réalisation des actions de formation au sens du Plan Départemental de Formation et à la conception et la réalisation d'outils pédagogiques à destination des classes avec l'aide des formatrices relais départementales.

3) AUTRES DOMAINES D'INTERVENTION

Conseiller et informer les Inspecteurs de l'Education Nationale et le directeur académique dans toute la diversité des dossiers relatifs aux langues vivantes étrangères: avis pédagogiques, gestion administrative et organisation pédagogique, compte rendu de réunions académiques, formation initiale en LV, évaluations académiques



Conseiller et soutenir les équipes enseignantes sur tous les aspects administratifs et pédagogiques : besoins en intervenants, organisation des groupes de langues, conduite de projets (portfolio, visioconférences, correspondance). Les accompagner dans la pratique de classe, particulièrement les PET1.

Concevoir, préparer et animer les dispositifs de formations initiales et continues (animations pédagogiques, stages...)

Représenter le dossier départemental auprès du rectorat de l'Académie

Assurer la prise en charge de tout dossier ou secteur à la demande des IEN et du DA en rapport avec l'enseignement des LVE et déléguer aux circonscriptions ou aux services administratifs les éléments qui leur incombent

4) QUALITES REQUISES

Posséder une idée précise des exigences éthiques, de l'étendue et des limites de sa mission et **Maîtriser** ses attitudes et son exemplarité

Etre capable **de travailler en équipe** avec un sens permanent de l'intérêt général et donc **se rendre disponible et réactif** afin de faire face aux éventuelles urgences

Enrichir quotidiennement sa connaissance

Maîtriser l'outil informatique